



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 11 décembre 2024
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, greffière adjointe

ABSENT: Stephane Fournier, conseiller quartier 2

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h03.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-123

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout des items 13.9, résolution pour approuver les recommandations du comité du programme de subventions municipales pour la première ronde de demandes pour 2025 et l'item 15.4, règlement 2024-126 visant à confirmer la nomination de l'agent principal des bâtiments, des inspecteurs des bâtiments et des agents des normes foncières de la Cité de Clarence-Rockland.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h06 et retournent dans la salle du conseil à 19h16.

RÉSOLUTION 2024-124

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 13 novembre 2024

6.2 Entente des employés non syndiqués

6.3 Entente des directeurs

6.4 Entente des employés à temps-partiel

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2024-125

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel, toutefois, une résolution doit être envisagée :

RÉSOLUTION 2024-126

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RESOLU QUE les règlements 2024-121 et 2024-122 visant à établir les conditions de travail, les avantages sociaux et les échelles salariales des employés non syndiqués et des directeurs; et le règlement 2024-123 visant à établir les échelles salariales des employés à temps-partiel de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland, soit adopté.

ADOPTÉE

9. Annonces / Présentations spéciales

Conseiller Stewart annonce la visite du Père Noel, lors de la parade à Hammond le mercredi 18 décembre 2024 à 1830, dans le développement de Hammond.

Conseillère Choinière annonce que le Père Noel sera également à Bourget le samedi 14 décembre 2024 à partir de 16h30.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Révision des limites des quartiers 101 par Dr. Robert Williams

Dr. Robert Williams présente la révision des limites de quartiers 101.

b. Programme d'amélioration communautaire (CIP) par Sierra Planning and Management

Alexandra Riel présente Jon Hack, directeur de Sierra Planning & Management qui fera la présentation de ce soir.

ATTENDU QUE Sierra Planning and Management a obtenu un contrat à la suite du processus de soumission 2023-042 pour la création d'un nouveau programme d'amélioration communautaire; et

ATTENDU QUE l'ébauche du nouveau plan d'amélioration communautaire de la Cité de Clarence-Rockland est présentée au Conseil en comité plénier en ce 11e jour de décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le Plan d'améliorations communautaires de la Cité de Clarence-Rockland sera présenté lors de l'assemblée publique du 15 janvier 2025 ;

QUE le comité plénier reçoive l'ébauche du nouveau plan d'amélioration communautaire à titre d'information, lors de l'assemblée publique du 15 janvier 2025, après que le plan d'amélioration communautaire finalisé sera présenté au conseil pour approbation au réunion conseil le 12 février 2025.

10.2 Items à considérer en réunion publique

a. Présentation des redevances d'aménagement par Andrew Mirabella de Hemson Consulting

Présentation d'Andrew Mirabella de Hemson Consulting.

a. Commentaires et questions

Andrew Mirabella, de Hemson Consulting, apporte les réponses suivantes aux diverses questions du Conseil :

- Il est obligatoire d'organiser une réunion publique, mais l'organisation d'une réunion avec les développeurs reste à la discrétion du conseil.
- Il n'est pas rare de voir une augmentation aussi radicale des redevances d'aménagement, car elle reflète les besoins en capitaux et en infrastructures pour maintenir les services.
- Le nombre prévu d'unités par an est similaire à celui de l'étude précédente, car il est basé sur la politique du plan de croissance, le marché et le temps écoulé entre le moment où les unités sont construites et celui où les gens emménagent et utilisent les services. En outre, ce chiffre tient compte de l'augmentation plus grandes du nombre d'unités au cours des premières années.
- Il explique que l'augmentation du nombre d'unités ne ferait pas nécessairement baisser les taux des redevances d'aménagement, car les besoins en services seraient plus importants.
- L'augmentation des redevances d'aménagement n'est pas directement liée au prix des logements, qui est basé sur le coût du marché. Il n'y a pas de corrélation claire.
- L'utilisation des redevances d'aménagement est réglementée et ne peut être utilisée que pour des projets liés à la croissance.

- Certains types de projets pourraient bénéficier d'une réduction ou d'une exonération des redevances d'aménagement s'ils répondent à certains critères du projet de loi 23.

Le maire conclut la conversation en déclarant que la croissance ne paie plus pour la croissance. Soit les constructeurs doivent payer pour les infrastructures par le biais de redevances d'aménagement, soit les résidents devront payer par le biais des taxes.

Le maire Mario Zanth invite le public à s'exprimer.

Charles Clément, de Clément Construction, exprime ses inquiétudes quant à l'augmentation des tarifs. Il demande à la ville de s'asseoir avec tous les développeurs et de disposer de plus de temps avant l'adoption du nouveau règlement.

Dominique Tremblay de Consilio Planning, embauché par Clément Construction, présente sa comparaison des coûts des permis de construction entre Clarence-Rockland et Russell. Le document est joint à l'ordre du jour. Au nom de Clément Construction, elle demande que le Conseil reporte l'item à l'ordre du jour et s'assure que les développeurs ont le temps d'examiner le rapport ; que le Conseil examine les options d'ajouter différents taux pour différents nombres de chambres à coucher ; et que la mise en œuvre de l'augmentation soit échelonnée.

Felix-Olivier Rochon explique la position dans laquelle les nouvelles redevances d'aménagement le placeraient en tant que petit développeur. Il ne serait pas en mesure d'emprunter l'argent nécessaire pour couvrir cette augmentation des frais, cela n'ajouterait aucune valeur à son bâtiment et la seule autre solution serait d'augmenter le loyer, dans un marché où les gens trouvent déjà que les loyers sont trop élevés.

Jocelyn Peloquin de Space Builder Limited, qui est ici pour représenter plusieurs développeurs avec lesquels il a parlé, demande que le Conseil reporte l'item et leur donne le temps d'examiner le rapport.

Certains conseillers expriment leurs préoccupations quant à l'augmentation des redevances d'aménagement sur le développement du secteur rural. Ils discutent des possibilités de reporter cet item, de prolonger le règlement actuel, de rencontrer les développeurs, d'échelonner l'augmentation, de revoir les projets approuvés qui ont été inclus dans l'étude et éventuellement de créer des taux différents en fonction du nombre de chambres à coucher.

Le comité plénier donne une directive.

b. Rapport / Recommandation

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Kyle Cyr

QUE le Comité plénier mandate l'administration d'organiser une consultation avec les développeurs et d'apporter un plan d'action à la réunion du 15 janvier 2025.

ADOPTÉE

10.3 Pétitions et correspondance

Aucune

10.4 Avis de motion

Aucune

10.5 Rapports des comités/services

Aucun

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

Le maire Mario Zanth cède la présidence au conseiller Cardarelli pour la présentation de sa motion de membre.

12.1 Avis de motion présenté par le Maire Zanth et appuyer par le conseiller Fournier pour modifier la politique du programme de subvention municipal, afin de retirer le programme 3 : Événements significatifs

La motion est secondée par conseillère Choinière en l'absence de conseiller Fournier.

RÉSOLUTION 2024-127

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QU'un programme de subventions municipales a été mis sur pied dans le but d'offrir aux organismes communautaires un processus uniforme et transparent de demande de financement municipal ; et

ATTENDU QU'il est jugé opportun de s'assurer que tous les organismes suivent le même processus et présentent une demande par l'entremise du programme de subventions municipales afin d'obtenir du financement ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de préparer un règlement visant à modifier la politique FIN1.1-2024 Programme de subventions municipales afin de supprimer complètement le programme 3 : Événements Signatures.

DÉFAITE

Le maire Mario Zanth retourne à son siège.

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2024-128

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 décembre 2024, soient adoptés :

13.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière du conseil du 13 novembre 2024

b. Réunion budgétaire du 18 et 19 novembre 2024

13.2 Réception du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Bibliothèque Publique de Clarence-Rockland du 15 octobre 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de novembre 2024

13.4 Les recommandations suivantes du comité plénier du 13 novembre 2024

a. Rapport et présentation sur le plan stratégique du Musée Clarence-Rockland

13.5 Résolution pour approuver les salaires payés du 27 octobre au 23 novembre 2024

13.6 Résolution pour approuver les comptes payés du 4 novembre au 2 décembre 2024

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2024-128 :

- 13.1 a.** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 13 novembre 2024 soit adopté.*
- 13.1 b.** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion budgétaire du 18 et 19 novembre 2024 soit adopté.*
- 13.2** *QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 15 octobre 2024, soit reçu.*
- 13.3** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-93, 2024-94, 2024-95, 2024-96 et 2024-97, soient reçus et déposés en filière.*
- 13.4 a.** *ATTENDU QUE le plan stratégique proposé du Musée de Clarence-Rockland définit les enjeux clés et comprend des objectifs stratégiques et des orientations recommandées pour les cinq prochaines années ;*
QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil approuve le plan stratégique du Musée de Clarence-Rockland, tel que présenté dans le rapport PROG2024-003.
- 13.5** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 27 octobre 2024, au 23 novembre 2024, au montant brut de 1 065 391,36 \$, et montant net de 758 326,01 \$, soient adoptés tel que recommandé.*
- 13.6** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 4 novembre 2024, au 2 décembre 2024, au montant de 4 999 080,03 \$ soient adoptés tel que recommandé.*

13.4 Les recommandations suivantes du comité plénier du 13 novembre 2024

b. Plan de gestion des actifs non essentiels

En réponse à des questions, Frederic Desnoyers précise que le taux a été calculé selon le cout pour maintenir et remplacer un actif selon sa durée de vie. Les changements qui seront fait aux bâtiments lors de rationalisation n'apportera pas d'économie, car les nouveaux bâtiments demanderont d'être maintenu et remplacer également.

RÉSOLUTION 2024-129

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan de gestion des actifs non essentiels de la Cité, tel que joint au rapport FIN2024-37 ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un montant supplémentaire de 1,5% de l'augmentation du taux d'imposition dans les années 2025 et au-delà soit ajouté pour augmenter les contributions aux réserves pour les actifs non essentiels ; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RESOLU QUE le conseil approuve la politique révisée de réserves et fonds de réserves, tel que joint au rapport FIN2024-37.

13.7 Résolution pour approuver la création du Comité consultatif sur le développement économique de la Cité de Clarence-Rockland et les termes de références

RÉSOLUTION 2024-130

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la stratégie et le plan d'action de développement économique de la Cité de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland demeure déterminée à bâtir un avenir économique durable pour les résidents et les entreprises de Clarence-Rockland;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil approuve la création du Comité consultatif sur le développement économique de la Cité de Clarence-Rockland et les termes de références proposés tel que recommandé au rapport ECDEC2024-003.

ADOPTÉE

13.8 Résolution pour approuver la politique d'appui financier pour les programmes récréatifs et culturels

En réponse à des questions, Julian Lenhart mentionne que tant que le conseil souhaite s'engager à fournir un soutien à la communauté, l'organisation Their Opportunity travaillera avec nous. Si le financement est supprimé du budget, l'accord sera dissous. Le contrat prévoit également une disposition si la ville décide de se séparer de l'organisation.

RÉSOLUTION 2024-131

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QUE le Développement communautaire est engagé à offrir des programmes récréatifs et culturels inclusifs ; et

ATTENDU QUE l'appui financier améliore l'accès aux programmes communautaires gérés par la Ville pour les résidents qui sont financièrement vulnérables ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la politique PROG2024-02 - Politique d'appui financier pour les programmes récréatifs et culturels, telle que recommandée.

ADOPTÉE

13.9 Résolution pour approuver les recommandations du comité du programme de subventions municipales pour la première ronde de demandes pour 2025

En réponse à des questions, Frédéric Desnoyers mentionne que l'organisation qui demande une subvention n'a pas besoin d'être de Clarence-Rockland, tant que l'événement bénéficie les résidents de Clarence-Rockland.

RÉSOLUTION 2024-132

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil attribue les subventions suivantes, tel que recommandé par le comité du programme de subventions municipales :

- Sentier récréatif de Prescott et Russell - Marché de Bourget 2025 - Marché de Bourget 2025 au montant de 1000\$.
- Jardin communautaire de Rockland - La croissance verte : Salon du jardinage et du développement durable au montant de 3 150\$.
- Camps d'été du YMCA - Programme de soutien à l'inclusion au montant de 5000\$.

ADOPTÉE

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025

RÉSOLUTION 2024-133

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement no. 2024-119, visant à établir les estimés budgétaire pour l'année 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

14.2 Adoption du rapport annuel préparé selon le règlement de l'Ontario 284-09 pour le budget 2025

RÉSOLUTION 2024-134

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport préparé selon le Règlement de l'Ontario 284/09 pour le budget 2025, soit adopté tel que présenté à l'annexe « A » du rapport no. FIN2024-48.

ADOPTÉE

14.3 Adoption du nouveau règlement établissant les frais aux usagés pour la Cité de Clarence-Rockland

RÉSOLUTION 2024-135

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2024-118, visant à établir les nouveaux taux aux usagers pour la Cité de Clarence-Rockland, effectif le 1^{er} janvier 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

14.4 Première et deuxième lecture du règlement no. 2024-120 visant à autoriser une entente de franchise entre la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland et Enbridge Gas Distribution Inc.

RÉSOLUTION 2024-136

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve par les présentes la forme du projet de règlement et de convention de franchise tel qu'il est joint au rapport CLERK2024-13 et autorise la soumission de celui-ci à la Commission de l'énergie de l'Ontario pour approbation conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi sur les franchises municipales ; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil demande par la présente que la Commission de l'énergie de l'Ontario rende un décret déclarant et ordonnant que l'assentiment des électeurs municipaux au projet de règlement et

de convention de franchise joint au rapport CLERK2024-13, concernant la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland, n'est pas nécessaire en vertu des dispositions du paragraphe 9(4) de la Loi sur les franchises municipales.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2024-137

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.3 2024-124 visant à dédier comme voie publique des parcelles de terrain dans la Cité de Clarence-Rockland

15.4 2024-126 visant à confirmer la nomination de l'agent principal des bâtiments, des inspecteurs des bâtiments et des agents des normes foncières de la Cité de Clarence-Rockland

ADOPTÉE

15.1 2024-116 visant à établir la collecte et l'élimination des déchets, le recyclage et toutes les activités connexes de gestion des déchets

RÉSOLUTION 2024-138

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2024-116 visant à établir la collecte et l'élimination des déchets, le recyclage et toutes les activités connexes de gestion des déchets, soit adopté.

ADOPTÉE

15.2 2024-117 visant à réglementer l'utilisation de l'eau et des égouts

RÉSOLUTION 2024-139

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2024-117 visant à réglementer l'utilisation de l'eau et des égouts, soit adopté.

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2024-140

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2024-125, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 11 décembre 2024, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 22h37.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, greffière adjointe